

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Janvier à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Approbation du compte rendu municipal du 13/12/2021	2
3. Présentation du projet centre de loisir par le directeur du CS Mosaïque de Chalamont	2
4. Approbation de la convention CCD pour l'adhésion au service commun enfance jeunesse	3
5. Informations diverses	4
6. Informations du Maire	4

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	M. CHAVET Clément
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	M. VAN DORT Didier
M. RUEZ Quentin	Mme JACQUET Aurélie
Mme DESBOS Blandine	Mme COSTA Catherine
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
Mme ANTON Dorothée	M. FROGET Bruno
M. PISTRE Thierry	

Étaient absents et excusés

- Mme DUPAYRAT Sophie (procuration à Mme ANTON Dorothée)
- M. GOURMAND Johann (procuration à M. MINASSIAN Guy)
- Mme ROSERAT Charlène

Étaient absents

- M. OTTAVIOLI Hervé

2. Approbation du compte rendu municipal du 13/12/2021

Mme **JACQUET** s'exprime sur le fait qu'il manque ses propos concernant les transports côté route du Bouchoux. En effet, suite à la présentation du projet du contournement de la départementale, elle s'interrogeait s'il avait déjà été évoqué de proposer un arrêt de bus pour le collège Thomas Riboud côté route du Bouchoux. Depuis que les enfants ne vont plus au collège de Châtillon et que l'arrêt de bus vers le lieu-dit Fontaine a été supprimé, elle souhaitait savoir s'il avait été étudié de maintenir ce service de ce côté-là. Elle aimerait connaître la provenance du bus et s'il y a une solution pour éviter que les enfants ne traversent la départementale. Cette solution pourrait déjà sécuriser à court terme cette traversée des collégiens en attendant qu'un projet aboutisse pour le contournement.

M. **POTIN** énonce que la direction du "tourner à gauche" n'est pas inclus dans la seconde option générale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2021.

3. Présentation du projet centre de loisir par le directeur du CS Mosaïque de Chalamont

Mme **ABRAM-PASSOT** annonce la présence de Monsieur le Directeur du Centre Social Mosaïque de Chalamont, Mr **GENIER** et de Madame **ROUX**, présidente de l'Association.

Mr **GENIER** prend la parole, pour présenter le projet d'un centre social sur la commune de Saint Paul de Varax.

Le projet global consiste à mettre en place un service d'accueil cohérent avec le projet social 2020-2023 du centre social Mosaïque de Chalamont et mandaté par la CAF de l'AIN. Ce centre social aimerait s'implanter notamment en enfance et jeunesse sur le territoire de la CC de la Dombes.

Les services proposés sont :

- Accueil périscolaire pouvant accueillir 50 enfants (maternelle et primaire) :
 - Matin de 7h à 8h30
 - Temps méridien (avant et après le repas)
 - Soir de 16h30 à 18h30 (goûter fourni)
- Accueil les mercredis de 7h à 18h30
- Accueil pendant les vacances
 - 35 jours sur une année complète (20 en été, 5 pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'automne)
 - De 7h à 18h30 avec repas et goûter fourni

Proposition d'Ouverture été 2022

Fréquentation moyenne :

- Périscolaire : 25 le matin, 110 à midi, 45 le soir
- Vacances et mercredi : 25 à 9 h de moyenne

Equipe d'animation :

- Une direction à temps plein administratif 10h/semaine + animation). A priori salariée actuellement en poste à Chalamont
- 3 animateurs totalisant 2/3 ETP (plusieurs combinaisons possibles) dans la mesure du possible, reprise de certains salariés actuels (attention aux obligations en matière de diplômes)
- Recours à vacataires si surcroît d'enfant extrascolaire
- Ménage pour périscolaire, pas pour mercredi et extrascolaire

Proposition de base :

- Une tarification fortement modulée : ratio de 1 à 2 pour le périscolaire, de 1 à 4 pour les mercredis et vacances
- Des changements d'habitude permettant d'optimiser l'aide de la CAF : un fonctionnement par forfait pour le périscolaire, à l'heure pour le mercredi et les vacances.
- + Adhésion familiale 10€ (sauf pour les familles n'utilisant que le temps méridien)

Proposition alternative pour mercredi / vacances :

- Hypothèse 2 : passage à un ratio de 1 à 3 (à produits égaux)
- Hypothèse 3 : Suppression de la dernière tranche (avec compensation financière de la mairie)

	Tarif selon quotient familial journée de 10h					
	0 à 500€	501€ à 750€	751€ à 1000€	1001€ à 1500€	1501€ à 2000€	+ de 2000€
Proposition de base	6,24	9,36	12,48	15,60	21,84	24,96
Hypothèse 2	7,08	9,91	12,74	15,58	18,41	21,24
Hypothèse 3	6,24	9,36	12,48	15,60	21,84	21,84

Autres points à clarifier :

- Tarif différencié en fonction de la commune d'habitation ? St Paul / CCD /Hors CCD et/ou aide individuelle aux habitants de St Paul)
- Participation d'habitants à la réflexion sur les tarifs

Les éléments financiers restent approximatifs et seront encore discutés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de valider le projet centre de loisirs avec le Centre Social de Chalamont

4. Approbation de la convention CCD pour l'adhésion au service commun enfance jeunesse

Visionnage d'une vidéo de présentation par Mme Baille Laetitia.

Cette approbation a été faite et votée lors du dernier conseil municipal de décembre.

5. Informations diverses

Mme ABRAM-PASSOT informe d'une grève avancée par l'équipe de la cantine le jeudi 20 Janvier,

M. RUEZ informe que la date butoir concernant le sondage sur l'éclairage communal a été reportée au 31/01/2022 pour laisser un peu plus de temps aux citoyens de répondre. Malgré des retours mitigés, il constate que la plupart des habitants souhaitent un renouvellement de l'éclairage public obsolète.

M. MINASSIAN énonce que les premiers travaux d'assainissement commenceront aux chalandonnettes mi-février pour se terminer fin d'année.

En second lieu, les travaux débiteront rue de la gare, puis rue de la Dombes. Il informe que certaines routes seront donc fermées aux habitants et ne pourront pas se garer.

Les propriétaires devront obligatoirement séparer leur eau pluviale de leur réseau usagé, un planning est établi par secteur et débutera le 2 février 2022.

Informe que la commission se réunira très prochainement pour étudier la clôture des comptes de l'année 2021 et pour élaborer le budget primitif 2022.

Mme DESBOS informe qu'elle a reçu 44 réponses, suite à l'enquête lancée aux habitants sur la nomination des salles. Deux noms ressortent de cette enquête : « Espace des Dombes » et « Espace du Vieux Jonc ».

Concernant l'appellation des autres salles, aucun nom n'est ressorti vraiment.

Les demandes de subvention sont parties pour les associations.

Mme ANTON fait savoir que la recherche de médecin qui a été mis sur Facebook et également au centre de vaccination mais aucun retour n'a été enregistré à ce sujet.

M. POTIN énonce qu'un contact et devis ont été passés avec la société D'AR JHIL pour l'ensemble des travaux de rénovation de l'église, en 2015-2016.

Informe que la commune demandera une actualisation du diagnostic et des devis.

Une assistance en maîtrise d'ouvrage sera probablement à prévoir pour ce projet, qui sera financé par des subventions (Département, DRAC..)

M. MANCINI énonce quelques dégâts à l'intérieur de l'église, sans doute à cause de l'humidité.

M. FROGET fait savoir que la restauration des tableaux de l'église a été financé par un reliquat mécénat du musée Louis Jourdan, qui s'est évalué entre 4 000€ et 5 000€ et financé par la commune à hauteur de 3 000€.

Rappelle également la problématique de l'humidité dans l'église.

M. MANCINI évoque que la Communauté de Communes de la Dombes borne un terrain dans la zone artisanale pour y inviter d'autres commerçants/artisans.

Et informe de la fermeture et de la vente des bâtiments de l'entreprise Electrolium.

M. MANCINI énonce que M. OTTAVIOLI a souhaité se retirer de toutes les commissions.

M. FROGET a été nommé dans la commission Urbanisme et Santé.

M. MANCINI revient sur le projet de la route départementale qui a été présenté à la Sénatrice Mme Florence BLATRIX CONTAT.

M. MANCINI rappelle que la révision du PLU va être faite en 2022.

Il évoque également une discussion sur la rétrocession de la voirie pour l'entrée du lotissement des Bruyères.

6. Informations du Maire

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 28 Février 2022 à 19h30.

La séance est levée à 21h57